

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 19/02/2026

Étaient présent(e)s :

Commune d'Ajoux : Adrien Féougier,
Commune d'Alissas : Jean Leynaud, Céline Bacconnier
Commune de Baix : Nicole Gache, Fabrice Miler
Commune de Beauvène : Marie Prevost
Commune de Chalencon : Alain Sallier
Commune de Chomérac : François Giraud
Commune de Coux : Christine Gigon
Commune de Creysseilles : Gilles Arnaud, Marc-Antoine Sangès
Commune de Cruas : Rachel Cotta, Franck Ferroussier
Commune de Flaviac : Françoise Bernard, Michel Constant
Commune de Gluiras : Ali-Patrick Louahala
Commune de Le Pouzin : Christophe Vignal
Commune de Le Teil : Patricia Curtius, Pascale Tolfo
Commune de Lyas : Christine Vernet
Commune de Meysse : Didier Mazzini
Commune de Pourchères : Roland Sady
Commune de Pranles : Christophe Monteux, Clément Chausi
Commune de Privas : Alain Soubrillard
Commune de Rompon : Jean-Louis Dutrieux
Commune de St Bazile : Bernard Rossetti
Commune de St Etienne de Serre : Jérôme Coste
Commune de St Julien du Gua : Francis Giraud
Commune de St Julien en St Alban : Julien Fougérol, Thierry Rouby
Commune de St Lager Bressac : Josette Vincent
Commune de St Martin sur Lavezon : Jean Arto
Commune de St Priest : Sandrine Chareyre, Michel Lévêque
Commune de St Symphorien sous Chomérac : Maurice Jourdan
Commune de St Vincent de Barrès : Dominique Chaize
Commune de Veyras : Alain Louche

Absents excusé(e)s :

Commune d'Ajoux : Alain Baconnier
Commune de Baix : Yves Boyer
Commune de Beauvène : Laetitia Serre
Commune de Chalencon : Fabrice Hermier
Commune de Chomérac : Cyril Amblard
Commune de Coux : Jean-Pierre Jeanne
Commune de Cruas : Bernard Reynaud
Commune de Gluiras : Sébastien Fougier
Commune de Gourdon : Marie-Josée Serre, Roalina Faure
Commune de Le Pouzin : Gérard Ambert
Commune de Lyas : François Veyreinc
Commune de Marcols les Eaux : Marc Bouchet, François Blache
Commune de Meysse : Thierry Rochette
Commune de Pourchères : Micheline Briet
Commune de Privas : Victoria Brielle
Commune de Rochemaure : Olivier Faure, Henri David
Commune de Rochessaue : Josiane Mouton, Sébastien Vernet
Commune de Rompon : Yann Vivat
Commune de St Bazile : Michel Heyraud
Commune de St Cierge la Serre : Sylvette Brivet, Stéphane Roche
Commune de St Etienne de Serre : Philippe Traroni
Commune de St Julien du Gua : Francis Hubert
Commune de St Lager Bressac : Alain Bernard
Commune de St Martin sur Lavezon : Fabien Pasero
Commune de St Pierre la Roche : Stéphanie Labeille, Valérie de Clercq
Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Mickaël Aurias

Commune de St Vincent de Barrès : Paul Savatier
Commune de Veyras : Robert Hilaire

Pouvoirs :

Commune de Beauvène : Laetitia Serre a donné pouvoir à Marie Prevost
Commune de Chomérac : Cyril Amblard a donné pouvoir à François Giraud
Commune de Coux : Jean-Pierre Jeanne a donné pouvoir à Christine Gigon
Commune de Lyas : François Veyreinc a donné pouvoir à Christine Vernet
Commune de St Bazule : Michel Heyraud a donné pouvoir à Bernard Rossetti
Commune de St Martin sur Lavezon : Fabien Pasero a donné pouvoir à Jean Arto
Commune de St Vincent de Barrès : Paul Savatier a donné pouvoir à Dominique Chaize

Assistaient également à la réunion :

SYDEO : Guillaume Alligier, Félicien Charrier, Cyrielle Puigserver
Le Dauphiné Libéré : Jean François Lacroix

Le Président remercie le Maire de St Julien en St Alban et son conseil municipal pour le prêt de la salle. Il salue le Dauphiné Libéré représenté par M. Lacroix ainsi que les membres du personnel de SYDEO présents.

Le Président, après avoir procédé à l'appel des présents et rappelé les procurations reçues, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Avant de commencer la séance, le Président salue la mémoire de Yvon Martel, décédé à l'âge de 99 ans, et élu pendant 24 ans. En effet, il a été délégué pour la commune d'Alissas au syndicat Ouvèze-Payre en 1977 puis a été élu Vice-Président de 1983 jusqu'en 2001. Il devient Président par intérim au décès de Mr Loire de décembre 1997 jusqu'en mars 1998.

Une minute de silence est alors observée par les membres de l'assemblée.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Didier Mazzini est élu à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président informe que le prochain Comité Syndical se tiendra le 12 Mars 2026.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du Procès-Verbal du précédent Comité Syndical*
- *Compte rendu des décisions du Président et du Bureau*
- *Débat d'Orientation Budgétaire*
- *Protection fonctionnelle*

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité Syndical

Aucune observation n'étant faite, le Procès-Verbal du Comité Syndical du 18 Décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des décisions du Bureau du 03 Février 2026 :

- B2026/001 à B2026/012 : 12 délibérations concernant des remises gracieuses
- B2026/013 : Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre d'une prestation d'archivage

2026/014 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président indique qu'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire, comme le connaissent les élus venant de communes de plus de 3 500 habitants. Il vise notamment à comprendre les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des effectifs, les dépenses de personnel et la durée du travail. Il précise qu'il n'y aura pas à voter pour approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) transmis, mais simplement de voter pour prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président rappelle en premier lieu le contexte économique. Puis, avec l'appui du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) projeté à l'assistance en arrière-plan, il évoque la hausse du budget de fonctionnement, précisant toutefois que celle-ci reste limitée. Des efforts ont été fait pour faire des économies, dont le recours accru aux marchés publics, des mises en concurrence d'achats systématisées, la formalisation d'un circuit de validation des achats et le suivi renforcé des engagements comptables, qui portent leurs fruits. L'amortissement grimpe du fait des investissements. Les produits et les recettes du syndicat ont également évolué proportionnellement pour faire face à ce contexte inflationniste. On observe également une évolution de l'actif (patrimoine) et du passif (endettement), directement liée à l'élargissement du périmètre d'intervention de SYDEO et à la volonté de remettre à niveau les équipements et infrastructures sur le territoire.

Parallèlement, les élus ont fait le choix d'intensifier les investissements destinés à renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour l'ensemble des abonnés.

Concernant les investissements, l'année 2025 a de nouveau été marquée par un niveau d'investissement soutenu, avec 5 280 679,96 € HT de travaux mandatés, soit une progression de 30 % par rapport à l'exercice 2024. Toutefois les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2026 représentent un volume financier non négligeable : 3 239 994€ HT en dépenses et 2 036 399€ HT en recettes. Les prêts sont actuellement à des taux bas. Et ceux proposés par la Banque des Territoires ont désormais des durées longues, particulièrement adaptées aux spécificités de nos activités.

Le Président présente ensuite les indicateurs financiers et de l'état de la dette. Il espère encore voir l'autofinancement s'améliorer à l'avenir.

Didier Mazzini présente ensuite les ressources humaines, toujours avec la projection en arrière-plan de la partie correspondante du ROB. La hausse des effectifs correspond notamment à l'intégration du Teil et à la création d'un emploi d'ingénieur pour le service du Patrimoine. La progression des dépenses de personnel est directement liée à la structuration du syndicat ainsi qu'à l'évolution de son périmètre d'intervention. L'effort de formation correspond à la montée en technicité et au souci de qualité du service rendu à la population. Il précise enfin le temps de travail dans la collectivité. Le Président complète ce chapitre en indiquant que les effectifs devraient être stables à l'avenir.

Patricia Curtius rappelle ensuite à l'assemblée les axes et les paramètres du Pacte financier, tarifaire et technique adopté par délibération du 05 Novembre 2024. Elle constate qu'aujourd'hui nous sommes tout à fait en mesure de financer nos investissements prévus. Par rapport à la prospective financière qui avait été établie en 2024, nos taux et nos durées d'emprunts s'avèrent plus favorables que prévu, permettant donc d'investir.

Françoise Bernard présente ensuite le projet de Budget Primitif (BP) 2026, avec l'appui en arrière-plan de la projection de la partie correspondante du ROB. Elle indique que ce projet a été élaboré dans le cadre de la prospective qui vient d'être évoquée. Il sera soumis au vote en mars. Elle rappelle les chiffres figurant dans les tableaux présents au ROB et les informations complémentaires y figurant. Enfin elle évoque les conséquences de ce BP sur la mise à jour de la prospective réalisée en 2025. Le Président complète l'exposé de Mme Bernard en soulignant que le projet de BP 2026 de Sydeo se veut prudent en matière de recettes d'investissement. Les subventions attendues sont estimées à presque 5 524 000€ HT et font partie, pour la grande majorité, d'une décision attributive de nos partenaires financiers (Agence de l'eau, Etat, Conseil Départemental de l'Ardèche) ou d'une contractualisation, notamment au travers du Contrat « Eau et Climat » signé le 19 décembre 2025.

Ce contrat prévoit plus de 41 M€ d'investissement intégrant notamment la création de la Dorsale Rhodanienne, action structurante pour le Syndicat. Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau apportera un soutien financier à hauteur de 17,5 M€ de subventions

Concernant les travaux prévus en 2026, Julien Fougeirol indique qu'ils ont été préalablement présentés aux Commissions des Finances et des Travaux en février 2026. Les dépenses d'investissement 2026 présentées, prennent en compte l'évolution du PPI sur sa partie structurante et les souhaits de renouvellement par les élus du syndicat. Ce programme de travaux est sans précédent et s'élève à 10 901 000€ HT ; avec l'appui de la projection en arrière-plan des tableaux figurant en annexe du ROB, il détaille par catégorie les travaux prévus en 2026.

A la fin de cette présentation, Patricia Curtius reprend la parole pour rappeler que le Contrat « Eau et Climat » nous impose un timing serré pour obtenir ces subventions ce qui implique de gros investissements sur les opérations structurantes pour les 6 prochaines années, mais qu'ensuite, le renouvellement « classique » pourra reprendre son cours.

Le Président donne ensuite la parole à l'assemblée pour la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

- Ali-Patrick Louahala demande si les 13 M€ d'investissement pourront être réalisés tant sur le plan financier que par rapport au personnel. Le Président indique qu'il y aura certainement encore des RAR sur l'année suivante mais que pour 2026, au moins 6 à 8M d'€ devraient pouvoir être réalisés.

- Michel Leveque prend alors la parole pour demander ce qu'il en est des travaux de la route des mines à Privas. Le Président insiste sur le fait que SYDEO est dépendant des demandes du Département et que celui-ci devrait réaliser le tapis en 2026. Néanmoins, la CAPCA ne fera certainement pas le renouvellement de son réseau pour la partie assainissement ; il semble donc compromis que SYDEO réalise le renouvellement de son réseau également. Julien Fougeirol évoque la possibilité de faire réaliser un sondage de la canalisation existante afin de la faire analyser. Alain Soubriillard soutient cette idée, car en fonction des résultats de l'analyse, il peut s'avérer que la conduite serait encore conforme pour plusieurs années.

Aucun autre élu ne souhaitant intervenir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5711-1, L5211-36 et L2312-1, prévoyant pour les syndicats mixtes la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires au vu d'un Rapport d'Orientations Budgétaires préalablement adressé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3 afférent au contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Considérant qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 a été mis à disposition des élus le 12 Février 2026,

Considérant la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire lors de la présente séance du Comité Syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, a eu lieu ce jour, avant le vote du Budget Primitif 2026,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

François Giraud prend alors la parole et réalise la présentation d'un document projeté en arrière-plan concernant la flotte des véhicules de SYDEO. Dans un premier temps, il réalise un état des lieux des types de véhicules de la flotte, puis les différentes marques et enfin un état des dépenses et recettes entre 2023 et 2025.

Il s'avère que le syndicat a enregistré une baisse des coûts d'exploitation avec -11% sur la partie Carburant et -44% sur la partie Entretien. En revanche, les coûts de location ont augmenté, car nous sommes passés de 4 à 6 véhicules en location longue durée, mais aussi les coûts d'acquisition, expliqué par la nouvelle politique de renouvellement.

Il explique ensuite que les objectifs pour 2027 sont les suivants :

- Stabilisation du parc à 38 véhicules,
- Généralisation des cartes essences avec kilométrage à chaque passage,
- Entretien : continuer le contrôle systématique des devis,
- Cadence de renouvellement : 3 par an,
- Identifier les gros kilométrages pour éviter les gros travaux à venir,
- Politique de reprise des véhicules d'occasion à développer et optimiser,
- Management : poursuivre la sensibilisation auprès du personnel.

2026/015 : Octroi de la protection fonctionnelle au Directeur Général Adjoint de SYDEO

Didier Mazzini expose au Comité Syndical que dans le cadre de notre opération 2024-290, concernant la recherche d'un nouveau captage sur la commune de Marcols les eaux, nous avons identifié une source à suivre au niveau de ses débits. Afin de mettre place le suivi de ces débits, des travaux de dégagement de la ressource et de comptage ont dû être engagés par nos soins.

Pour ce faire, SYDEO a engagé un maître d'œuvre avec qui nous avons l'habitude de travailler et qui dépose habituellement pour notre compte les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Contrairement à leur habitude ils ne nous l'ont pas proposé dans leur devis et nous n'avons pas contrôlé la réalisation de ce dossier d'autorisation.

Lors de travaux entrepris sans cette autorisation (le maître d'œuvre n'ayant pas non plus vérifié son existence) une pollution de cours d'eau par de la terre (turbidité) a eu lieu et la fédération de la pêche a saisi l'Office Français de la Biodiversité de Privas, le 17 mai 2024, qui après contrôle et audition du Directeur Général Adjoint a transmis au procureur de la république sa plainte.

Le procureur décide de poursuivre le Directeur Général Adjoint au pénal et SYDEO souhaite l'assister dans ce dossier.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L134-1 et suivants relatifs à la protection fonctionnelle ;
Vu les articles L.216-6, L.173-8 et L.432-3 du Code de l'environnement ;
Vu l'article 121-2 du Code pénal relatif à la responsabilité pénale des personnes morales ;
Vu la convocation en cause en date du 10 Mars 2026, visant M CHARRIER Félicien, Directeur Général Adjoint du syndicat mixte SYDEO, dans le cadre de poursuites engagées le Tribunal Judiciaire de Privas pour des faits qualifiés au titre des dispositions susvisées ;
Vu la demande de protection fonctionnelle formulée par l'intéressé en date du 06 Février 2026 ;

Considérant que :

- M CHARRIER Félicien exerce les fonctions de Directeur Général Adjoint au sein du syndicat mixte SYDEO ;
- Les poursuites engagées portent sur des faits supposément commis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et à l'occasion de missions relevant de ses attributions professionnelles ;
- En l'état du dossier et des éléments portés à la connaissance du Comité Syndical, il n'est pas établi que les faits reprochés seraient constitutifs d'une faute personnelle détachable du service ;
- Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, la collectivité est tenue d'accorder sa protection à l'agent poursuivi pénalement à raison de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 45 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

Article 1 :

D'accorder à M CHARRIER Félicien, Directeur Général Adjoint, le bénéfice de la protection fonctionnelle dans le cadre des poursuites pénales engagées à son encontre sur le fondement des articles L.216-6, L.173-8 et L.432-3 du Code de l'environnement ainsi que de l'article 121-2 du Code pénal.

Article 2 :

De prendre en charge les frais de défense de l'intéressé, notamment les honoraires d'avocat, frais de procédure et frais annexes nécessaires à sa défense, sous réserve de leur caractère raisonnable et sur présentation des justificatifs correspondants.

Article 3 :

De préciser que, conformément aux dispositions légales, le syndicat mixte se réserve la possibilité d'exercer une action récursoire à l'encontre de l'intéressé dans l'hypothèse où une décision juridictionnelle définitive viendrait à établir l'existence d'une faute personnelle détachable du service.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Président du syndicat mixte à signer tout document, convention d'honoraires et à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La réunion est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,
Didier Mazzini


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDÈCHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Le Président,
Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDÈCHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr